



Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 02/11/2020

Reçu en préfecture le 02/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20200922-DPCCLLO_2020_253-DE

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Vu la réglementation des marchés publics et en particulier en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-3-2° du Code de la commande publique.

Dans le cadre de l'opération de mise en souterrain des réseaux Chemin d'Abos à Parbayse (64360) par marché à la société SOCA ELEC, la réalisation des travaux afférents au réseau basse tension. S'agissant des travaux de mise en souterrain du réseau éclairage public nécessaire à l'opération précitée, c'est la communauté de communes de Lacq-Orthez qui doit en assurer la maîtrise d'ouvrage au titre de ses compétences.

Cependant, l'encombrement du sous-sol des voies concernées (nombre important de canalisations) ainsi que les polices de circulation et de conservation du domaine routier (réfection totale du revêtement) rendent obligatoire l'ouverture et le remblaiement d'une tranchée unique avec la pose réglementaire des réseaux secs. En conséquence, ces travaux ne peuvent être confiés qu'à l'entreprise agréée, la société SOCA ELEC.

Considérant le courrier de consultation adressé le 28 août 2020 à la société **Soca Elec** pour le marché négocié en procédure adaptée relatif à **l'enfouissement du réseau éclairage public, Chemin d'Abos à Parbayse (64360)**.

Considérant qu'au regard de ces contraintes d'ordre technique, un marché négocié en procédure adaptée en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-3-2° du Code de la commande publique doit être passé avec la société société Soca Elec pour les travaux ci-dessus désignés,

Considérant l'offre enregistrée le 17 septembre 2020,

DECIDE

Article 1 : Le marché ordinaire à prix unitaires relatif **l'enfouissement du réseau éclairage public, Chemin d'Abos à Parbayse (64360)** est attribué à la société **Soca Elec** (Saint Palais) pour un montant estimatif de **12 623,30 € HT**.

Article 2 : les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : il sera rendu compte sans délai de la présente décision par tout moyen à tous les conseillers communautaires et aux nouveaux élus ainsi que lors de la prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Fait à Mourenx, le 22 septembre 2020

**Le Président,
Par délégation,**



Henri POUSTIS

